

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2025-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER LA DÉCISION DE LA CPTAQ NO 433018

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Sonia Cloutier, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, que le « **RÈGLEMENT NO 2025-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER LA DÉCISION DE LA CPTAQ NO 433018** » est entré en vigueur en date du 26 novembre 2025.

Il est possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance de ce règlement en consultant le site Internet de la MRC (<https://www.mrcgranit.qc.ca/fr/documents-et-publications/reglements>), en se rendant au bureau de la Municipalité régionale de comté du Granit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 du lundi au jeudi et entre 8 h 30 et 12 h le vendredi ou en vous rendant au bureau de votre municipalité aux heures normales d'ouverture.

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT

- Lambton : Ajouter la partie du lot 5 688 473 incluse dans l'affectation Rurale et le périmètre urbain à l'intérieur de l'affectation Agricole.

Donné à Lac-Mégantic, ce 9 décembre 2025.


Sonia Cloutier
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné (e), greffier.ère-trésorier.ère demeurant à LAMBTON

déclare que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 10/12/2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois de Décembre deux mille vingt-cinq.


Greffier.ère-trésorier.ère